



# PLAN ÉQUITÉ : 2 POIDS, 2 MESURES...

Depuis le 1er janvier 2022, une note de service est venue modifier les méthodes et organisations de travail des personnels sur la DISP de Paris.

Elle distingue clairement, les personnels régulièrement présents, des personnels en absences justifiées (CMO), ou encore des personnels en absences injustifiées (AB1).

Le dispositif n'a pas tardé à être mis en place, et parfois, du côté de l'administration, on n'hésite pas à vanter ses mérites.

Les absences injustifiées, sont sanctionnées disciplinairement de manière légitime n'ayant aucune justification et mettant à mal la continuité du service, un planning aménagé peut même être mis en place.

Les absences justifiées, sont soumises au contrôle médical, et si elles sont trop régulières, il peut y avoir recours au médecin de prévention et au comité médical et enfin un planning aménagé peut être mis en place.

À l'inverse des agents absents, de manière justifiée où injustifiée, il y a les agents présents.

Ceux qui sont mobilisés pour permettre le bon fonctionnement et la continuité du service, il doit leur être manifesté une reconnaissance favorable...

« Les agents reconnus comme présents et impliqués dans la continuité du service doivent faire l'objet d'un regard favorable quant aux demandes de formations, de participation à des recrutements, et quant à l'accès à des mobilités internes et à des factions plus favorables. »

C'est en ce sens que **le syndicat FO Justice de Meaux**, pointe du doigt le recrutement des candidats, qui après avoir passé le Grand Oral de Saint-Cyr, pour intégrer la Structure d'accompagnement vers la sortie de Meaux, n'ont pas été inquiétés par ce critère ô combien valeureux, présentant des capacités intellectuelles très poussées.

Que les choses soient claires, nous ne remettons pas en cause les capacités intellectuelles des collègues, on ne demande pas à féliciter les agents parce qu'ils viennent au travail, on ne demande pas non plus, à ce que les agents qui reprennent le travail soient mis à l'écart. La file d'attente doit être respectée. À chacun son tour !!!

**FO Justice** demande à ce que les agents présents soient favorisés sur chaque demande: d'attribution de postes fixes, de mobilités internes (SAS, QNC), de formation, chaque demande de repos hebdomadaire, etc.

Les agents tout fraîchement affectés, ou mutés sur l'établissement doivent aussi faire les frais de ce critère de recrutement.

Si les agents sont sanctionnés d'un côté pour une manière de servir exécrable, à l'inverse il doit y avoir une récompense pour ceux qui sont fidèles, comme le prévoit le plan d'équité devant la charge de travail.

Les choses ne peuvent pas être dites plus clairement, on est responsable de ce que l'on écrit, pas de ce que vous voulez comprendre...On ne peut pas faire du syndicat, si à chaque fois que quelque chose doit être dénoncé, il faut finalement que ce soit passé sous silence, sous prétexte de ne pas froisser tel ou tel agent.

Adresse du Bureau local : rue du Lycée R.D.5 77100  
Chauconin-Neufmontiers

Mail : [cpmeaux@fojustice.fr](mailto:cpmeaux@fojustice.fr)

Tel : 0669370589

SLP **FO Justice** Meaux-Chauconin

Le 07 juillet 2023

